

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU 27 FEVRIER 2014**

**Présents :** Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Michel CHEIN, Aurélie COIGNARD, Jean-Claude CROS, Nathalie GAUBOUR, Sébastien LAINÉ, Régis LOUBET, Daniel PRUNIER, Lionel VIN

**Excusés :** Jessica MARTINEZ (pouvoir à Mme COIGNARD), Victor PEREIRA (pouvoir à M. LOUBET)

**Absents :** Sylvain SECONDY, Jean-Baptiste CAMGUILHEM,

1. A l'unanimité, décision de confier l'organisation du camp pour adolescents 2014 à « Grandeur Nature » (enfants de 12 à 16 ans), la participation des familles est fixée à 295 € par enfant, la participation de la commune est fixée à 305 € par enfant.

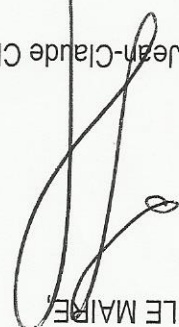
2. A l'unanimité, décision d'organiser un mini-camp d'été à l'accueil de loisirs sans hébergement (enfants de 6 à 11 ans), la participation des familles est fixée à 160 € par enfant, la participation de la commune est fixée à 80 € par enfant.

3. Questions diverses

Vu pour être affiché le 18 mars 2014, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 18 mars 2014,

LE MAIRE,



Jean-Claude CROS

